

Décision Générale colonial

Décision n° n°31 . Rappel d'ancienneté

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 27 janvier 1931
Numéro JO n° 410 du 31/01/1931	Date du numéro 31 janvier 1931

TEXTE INTÉGRAL

M. Diderrich (Arthur), adjoint principal des services civils après 2 ans, du 19 février 1928, qui réunit les conditions d'ancienneté et de séjour exigées par l'article 6, paragraphe B, de l'arrêté du 26 avril 1928, passe automatiquement à l'échelon après 4 ans, pour compter du 19 février 1930.